

#### TARIFS AGENT COMMERCIAL

## Immatriculation d'un agent commercial ou renouvellement :

- Joindre à la formalité un chèque de 21,57 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 22 février 2020.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
17,01 €	2,87 €	1,69 €	0 €	0 €	21,57€

### Modification d'un agent commercial:

- Joindre à la formalité un chèque de 13,69 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
10,65 €	1,97 €	1,07€	0 €	0 €	13,69€

### Attestation d'inscription avec envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 3,59 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette fomalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,13 €	1,18€	0,28 €	0 €	0 €	3,59 €

# Attestation d'inscription sans envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 2,31 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,13 €	0 €	0,18 €	0 €	0 €	2,31 €

### Radiation d'un agent commercial:

- Joindre à la formalité un chèque de 21,57 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)	
17,01 €	2,87 €	1,69€	0 €	0 €	21,57 €	

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)



Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici

Accès libre